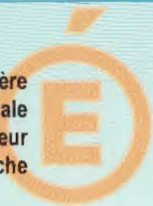


ministère
éducation nationale
enseignement supérieur
recherche



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE



DIPLÔME D'ÉTUDES EN LANGUE FRANÇAISE

DELF B1

Niveau B1 du Cadre européen commun de référence pour les langues

Le Recteur de l'académie de Paris atteste que :

Daniele VOLO

né le 04/07/1980 à VENISE (ITALIE)

de nationalité ITALIENNE

*a satisfait aux épreuves du diplôme d'études en langue française niveau B1,
et devient titulaire de plein droit de ce diplôme.*

Fait à Paris, le 01/09/2016

Le Recteur d'académie

n° de candidat : 033001-023046

RELEVÉ DE RÉSULTATS

Nom et prénom : *VOLO Daniele*

Nationalité : *ITALIENNE*

Date et lieu de naissance : *04/07/1980 VENISE (ITALIE)*

N° de candidat : *033001-023046*

Conformément aux dispositions de l'arrêté du 7 juillet 2005, le titulaire de ce diplôme a subi avec succès les épreuves constitutives du diplôme d'études en langue française niveau B1, avec les résultats suivants :

session :	2016-03-T	centre d'examen :	Paris - AFPIF (FRANCE)	
ÉCRIT	Compréhension	note :	24,50 / 25	
	Production	note :	14,50 / 25	
ORAL	Compréhension	note :	18,00 / 25	
	Production	note :	23,00 / 25	NOTE FINALE : 80,00 / 100

Le DELF niveau B1 est délivré à tout candidat ayant obtenu une moyenne minimale de 50 points à l'ensemble des épreuves, avec un minimum de 5 sur 25 dans chaque épreuve.

Le DELF et le DALF comportent sept niveaux. Les compétences évaluées pour chaque niveau correspondent à celles décrites par le *Cadre européen commun de référence pour les langues* :

- DELF A1.1, A1 et A2 : utilisateur élémentaire
- DELF B1 et B2 : utilisateur indépendant
- DALF C1 et C2 : utilisateur expérimenté

n° de diplôme : 033001-201603T-3205727